

Éléments du barème pour le traitement des vœux PAM

Pour le traitement des vœux PAM (Pré-Affectation Multicritères), l'application Affelnet lycée calcule un barème de points afin de procéder au classement des élèves sur chacun de leurs vœux. Les éléments pris en compte dans le barème sont variables selon la formation demandée. Ainsi pour chacun de ses vœux, un candidat peut avoir des barèmes différents.

Pour rappel :

- Le barème est calculé uniquement pour les vœux PAM, et **pas pour les vœux qui dépendent de commissions hors PAM (ce qui exclue notamment les formations des établissements privés)**.
- Les évaluations sont prises en compte pour les vœux PAM hormis pour l'entrée en 1^{re} générale.

1. Coefficients multiplicateurs des évaluations selon le groupe d'origine scolaire

Un coefficient multiplicateur est attribué à chaque groupe. Il sert à **pondérer les évaluations** utilisées dans le traitement PAM, à la fois pour la voie générale et technologique et pour la voie professionnelle, aux deux paliers d'orientation.

Un ordre a été défini en fonction de l'origine des candidats afin que l'affectation respecte les priorités fixées sur le plan académique.

Rang de priorité d'affectation et compensation intergroupe

1. 3^e générale, 3^e prépa-métiers, 3^e agricole : **coefficient 1,8**
2. 3^e SEGPA, 3^e UPE2A, 3^e ULIS : **coefficient 1,7**
3. 2^{de} GT, 2^{de} GTT, 2^{de} F2O : **coefficient 0,9**
4. 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP, élèves de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) : **coefficient 0,8**
5. Terminale CAP, candidats au Droit au retour en formation initiale (DARFI) : **coefficient 0,6**
6. 1^{re} générale, 1^{re} technologique, 1^{re} professionnelle : **coefficient 0,4**
7. Autres publics (tous les publics non cités précédemment) : **coefficient 0,1**

Ces coefficients peuvent évoluer après simulation afin de respecter les priorités académiques.

2. Bonus

Les bonus ci-après illustrent la politique académique de l'affectation. Ils peuvent se cumuler dans le barème de points calculés pour chaque vœu de type « PAM ».

Certaines situations particulières peuvent être soumises à l'appréciation des IA-DASEN et donner lieu à des régulations, ou à des bonifications exceptionnelles.

Pour renforcer l'attractivité de certaines formations, si besoin, le vœu 1 pourra être privilégié.

Le tableau ci-dessous présente les objectifs de chaque bonus et précise le public concerné. Les valeurs des bonus indiquées peuvent être ajustées par l'administration lors des opérations de contrôle et de simulation de l'affectation, afin de respecter les priorités académiques.

Bonus	Objectif	Public concerné Information complémentaire	Attribution
Bonus académique 10 000	Rendre prioritaire l'affectation des élèves scolarisés dans l'académie de Lyon	Candidats de l'académie postulant à une formation de l'Éducation nationale	Automatique
Bonus emménagement 10 006	Attribuer le bonus académique aux élèves emménageant dans l'académie ou de retour du CNED réglementé	Elèves qui justifient d'un emménagement dans l'académie de Lyon avant la rentrée de septembre 2024	Administration sur justificatifs envoyés à la DSDEN avant le 26 mai 2026
Bonus régional 9 500 ou 10 000	Favoriser l'affectation des candidats de la région académique : Formations rares	Candidats dont la formation souhaitée n'est pas proposée dans l'académie d'origine	Automatique
	Zones limitrophes établissements hors académie mais proches du lieu d'habitation, selon les accords passés entre académies	Candidats de certaines zones limitrophes à l'académie	Automatique pour les candidats des établissements publics Administration pour les autres sur liste envoyée avant le 26 mai 2026 à la DSDEN
Bonus redoublement 50 000	Assurer le maintien ou le redoublement exceptionnel	Élèves de 2 ^{de} GT, de 1 ^{er} G, de 1 ^{re} pro ou de 1 ^{re} technologique redoublant dans la même spécialité/série et le même établissement	Automatique
		Élèves de 2 ^{de} pro, 1 ^{re} année de CAP redoublant dans la même spécialité et le même établissement	Administration sur listes envoyés à la DSDEN avant le 4 juin 2026
		Élèves de 2 ^{de} GT scolarisés dans un lycée souhaitant redoubler dans leur lycée de secteur	Administration : sur liste des élèves envoyée à la DSDEN avant le 4 juin.
Bonus secteur 20 000	Favoriser l'affectation des élèves de 3 ^e dans le(s) lycée(s) de leur secteur d'affectation	Candidats à une 2 ^{de} GT (vœu générique)	Automatique
Bonus continuité 1^{re} générale 90 000	Garantir la continuité dans le lycée actuel de scolarisation	Candidats à une 1 ^{re} générale dans leur lycée actuel de scolarisation	Automatique
Bonus rattachement 5 000	Favoriser l'affectation des élèves de 2 ^{de} GT en 1 ^{re} technologique dans leur(s) lycée(s) de rattachement	Candidats à une 1 ^{re} technologique publique dans le(s) lycée(s) de rattachement	Automatique
Bonus 2GTT vers 1^{re} technologique 500	Favoriser la poursuite d'étude en 1 ^{re} STI2D, STL et STAV	Elèves scolarisés en 2 ^{de} GTT	Automatique
Bonus prioritaire Handicap-médicale 60 000	Garantir l'affectation de candidats en situation de handicap ou porteurs d'un trouble de santé invalidant	Candidats en situation de handicap ou porteurs d'un trouble de santé invalidant, très limités dans leur choix	Commission pluridisciplinaire HaMe
Bonus boursier	Favoriser l'affectation des élèves de collège boursiers	Élèves de 3 ^e	Automatique Ou Administration : 3 ^e prépa-métiers et 3 ^e agricole sur liste envoyée avant le 26 mai 2026 à l'administration
Entrée 2^{de} GT 2 500			
1^{re} année de la voie pro. 300			

Bonus	Objectif	Public concerné Information complémentaire	Attribution
Bonus filière	Favoriser l’admission des élèves de 3 ^e et de prépa-seconde à l’entrée dans la voie professionnelle publique		Automatique
3 ^e agricole 4 000		Élèves de 3 ^e agricole vers la voie pro agricole	
3 ^e Toutes origines 3 000		Élèves de 3 ^e vers la voie professionnelle	
3 ^e prépa-métiers + 400 en 2 ^{de} pro + 50 en CAP		Élèves de 3 ^e prépa-métiers vers la voie professionnelle	
3 ^e SEGPA + 800		Elèves de 3 ^e SEGPA vers les CAP prioritaires	
3 ^e ULIS + 700		Elèves de 3 ^e ULIS vers la voie professionnelle	
Bonus dérogatoires entrée 2 ^{de} GT	Favoriser l’affectation sur un vœu de 2 ^{de} GT générique :	Elèves candidats à l’entrée en 2 ^{de} GT générique hors du ou des lycées de secteur	Chefs d’établissement d’origine (détails page 12 du « Guide des procédures d’affectation 2026 – Académie de Lyon »)
Situation de handicap ou médicale 8 000	Candidats devant être proche du lieu de soin	Candidats ayant une pathologie invalidante et des soins réguliers	
Boursier 4 000	Elèves boursiers pour améliorer la mixité sociale	Elèves de 3 ^e	
Fratrie 400	Favoriser les fratries dans le même lycée		
Domicile en limite de zone de desserte 390	Favoriser l’accès au lycée le plus accessible par rapport au domicile (hors lycée de secteur)		
Bonus enseignement optionnel 2 ^{de} GT	Favoriser l’affectation sur un enseignement optionnel rare	Elèves candidats à l’entrée en 2 ^{de} GT	
LVC Hébreu ou Russe 3 000	Elèves voulant poursuivre un enseignement optionnel de LVC rare en LEGT	Liste des élèves communiquée à la DSDEN par les établissements d’origine	Administration : liste envoyée avant le 4 juin 2026 à la DSDEN
Création et culture design 6 950	Favoriser l’affectation des élèves de 3 ^e motivés pour une option ou une formation spécifique	Candidats ayant eu un avis favorable du lycée public visé Voir annexe 6	Administration
2 ^{de} STHR 6 950		Candidats ayant un avis favorable du lycée d’accueil (voir annexe 7)	Administration
Bonus entrée 1 ^{re} G ES rares 5	Favoriser l’affectation en 1 ^{re} générale si demande de changement de lycée pour suivre un enseignement de spécialité rare non proposé dans le lycée actuel	Elèves de 2 ^{de} GT ayant un avis favorable du lycée d’accueil (annexe 16)	Administration
Bonus à l’entrée en voie professionnelle sur recrutement particulier : Très favorable 3 000 Favorable 1 000	Favoriser l’affectation d’élèves ayant reçu un avis favorable des commissions lycée	Candidats souhaitant entrer en : - CAP ou bac pro sécurité - CAP CRM ou en bac pro CRM dans un établissement public (annexe 8) - 2 ^{de} pro. Métiers de la transition numérique et énergétique au lycée J. Brel à Vénissieux - 1 ^{re} année du BNMA ou Ebénisterie (annexe 19)	Commission

Bonus	Objectif	Public concerné Information complémentaire	Attribution
Bonus vœu filière vers 1^{re} professionnelle 90 000	Garantir l'affectation des élèves de 2 ^{de} professionnelle montants dans leur spécialité et leur établissement	Élèves de 2 ^{de} professionnelle montants	Automatique
Bonus continuité pédagogique vers 1^{re} professionnelle 25 000	Favoriser l'affectation des 2 ^{de} pro montants hors de leur établissement d'origine, dans la même spécialité ou une spécialité de leur famille de métiers	Élèves de 2 ^{de} professionnelle EN et agricoles montants	Automatique
Bonus avis chef d'établissement en 1^{re} professionnelle 3 000	Favoriser la montée vers une spécialité de 1 ^{re} professionnelle après une 2 ^{de} Pro famille de métiers et 2 ^{de} Pro commune pour valoriser le parcours d'orientation de l'élève	Élève scolarisé en 2 ^{de} Pro famille de métiers ou 2 ^{de} pro commune demandant une 1 ^{re} pro dans la continuité de leur 2 ^{de}	Chef d'établissement d'origine
	Favoriser l'affectation des élèves souhaitant se réorienter en attribuant un avis favorable	Élèves souhaitant se réorienter en 1 ^{re} professionnelle Voir page 30 et 31 du Guide des procédures d'affectation	
Bonus 1^{re} pro parcours fléché CAP, 2GT, 2GTT F* : 95 000	Garantir l'affectation en 1 ^{re} professionnelle parcours fléché	- Élèves de terminale CAP en cohérence avec le bac professionnel visé - Élèves de 2 ^{de} GT et 2 ^{de} GTT et F2O en réorientation	Administration Sur avis chef d'établissement d'accueil
Bonus F2O vers 1^{re} année de voie pro, 1^{re} pro et 1^{re} technologique 500	Favoriser l'affectation des élèves souhaitant poursuivre en 1 ^{re} technologique (STI2D, STL, ST2S et STMG), en 1 ^{re} professionnelle et en 1 ^{re} année de voie pro (seulement aux tours suivants)	Elèves scolarisés en F2O	Automatique
Bonus dispositif Sport-Etudes			
42 000 (places préemptées en 2GT)	Garantir l'affectation des sportifs de haut niveau dans le département du Rhône	Sportifs de haut niveau ou assimilés inscrits sur liste ministérielle	Administration
19 000 (sportifs sur liste PSQS)	Favoriser l'affectation des sportifs de haut niveau ou assimilés	Sportifs de haut niveau ou assimilés sur liste ministérielle ou fédérale, sportifs professionnels,	
15 000 (Hauts potentiels sportifs sur liste territoriale)	Favoriser l'affectation des sportifs à haut potentiel	Elèves à haut potentiel sportif sur liste territoriale	
10 000 (élèves bonifiés suite commissions départementales)	Favoriser l'affectation dans une formation avec une pratique sportive intensive	Elèves présentant un bon niveau sportif non-inscrits dans les catégories ci-dessus	Commission Dossier à envoyer avant le 21 mai
Bonus section sportive 2 ^{de} GT : 6 900 1 ^{re} année de la voie pro : 950	Favoriser l'affectation en section sportive	Candidats ayant réussi les tests de la section sportive	Administration : sur liste d'élèves envoyée avant le 26 mai 2026 à la DSDEN
Internat ou places préemptées 2 ^{de} GT : 32 000	Favoriser l'affectation des élèves en lycée avec Internat	Elèves de 3 ^e candidat à un Internat d'excellence ou des places préemptées	Commission
Bonus IA-DASEN	Favoriser la politique départementale		Administration
Bonus rectrice	Favoriser la politique académique		Administration

3. Calcul du barème PAM

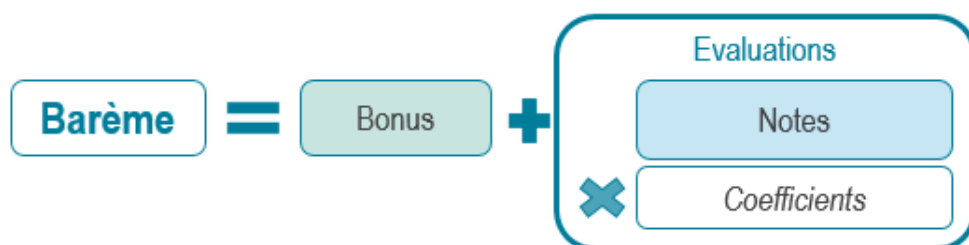
À savoir : Une formule d'harmonisation est appliquée automatiquement aux évaluations par disciplines intégrées dans Affelnet Lycée. Elle vise à limiter les écarts de notation entre établissements. Cette formule prend en compte la moyenne et la dispersion des évaluations du groupe d'origine de l'élève, par type d'évaluation (moyenne pour chacune des évaluations par discipline). Les évaluations des élèves sont alors « resserrées autour de 100 ».

3.1. Calcul du barème des candidats (hormis 1^{re} générale)

Pour les vœux PAM le barème est composé de bonus et des évaluations annuelles par discipline (issues du LSU pour les élèves de 3^e, saisies manuellement pour les autres groupes).

Aux évaluations est appliqué le coefficient du groupe d'origine ainsi qu'un coefficient multiplicateur pour chaque discipline, variable selon la formation visée (Cf. annexe 31).

Le traitement réalisé sur chaque élément pris en compte dans le barème est présenté ci-dessous. Ces étapes sont automatiquement opérées par le module PAM dans Affelnet Lycée.



Dès lors que les disciplines ont été évaluées au cours de l'année, elles sont prises en compte. Et les évaluations absentes sont remplacées dans Affelnet par la moyenne des autres évaluations.

3.2. Calcul du barème pour les candidats à une 1^{re} générale

Le calcul du barème est composé exclusivement de bonus.

